

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Centre social Municipal « AGORA »

: 01 34 70 27 23 : 01 34 70 95 07

: 10 34 70 27 23 : 01 34 70 95 07

: 20 34 70 27 23 : 01 34 70 95 07

: 20 34 70 27 23 : 01 34 70 95 07

: 20 34 70

Jeunesse

Persan, Le 16 février 2018

Objet: Attestation pour le remboursement du solde de la subvention CNAV 2015 - 2016

Madame, Monsieur

Suite aux demandes formulées par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse au titre de l'appel à projet « nos séniors sont si forts », nous avions vu qu'il n'était pas possible que le directeur de l'Agora et le service Politique de la Ville puissent fournir les bilans requis sur cet appel à projet. Car il existait peu de pièces justificatives sur la fin 2016.

Courant novembre-décembre 2016 : le service politique de la Ville a récupéré la direction du centre social et tenté de répondre au bilan qualitatif sur le projet « Nos seniors sont si forts » piloté par le centre social et financé à hauteur de 16 000 € par la CNAV (subvention sur 2 ans : 2015 à 2016)

- Un bilan qualitatif que la cheffe de service Politique de la Ville a complété avec l'aide de la référente famille arrivée elle aussi en cours de route sur ce projet
- Janvier 2017 : arrivée du directeur du centre social et qui ne pouvait répondre à cette demande compte tenu du contexte et d'un projet qui n'était pas complet.

<u>Sur le bilan financier</u> : il nous fallait transmettre des pièces justificatives (bulletin de paie et factures) pour prestations. Nous n'avons pas de factures qui pourraient correspondre aux activités mentionnées sur le projet écrit.

Vu un délai trop court pour respecter d'une part l'échéance et d'autre part nous n'avons pas l'historique sur une action non complète et le manque d'éléments dans les dossiers de l'ancienne direction.

Il ne nous est pas possible d'y répondre.

Monsieur Alain KASSE, Maire de Persan et Mme YALAOUI, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, CCAS et Centre Social en ont connaissance et ont saisi notre difficulté à y répondre.

La Mairie de Persan s'engage à rembourser le solde d'un montant de 4800 €.

Alain KASSE Maire de la ville